



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS**

**COMPTE RENDU  
du Conseil de la Communauté de  
Communes**

**SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019**

**SUITE N°2**



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 45-2019/RESSOURCES HUMAINES : SUPPRESSION DE POSTES A TEMPS COMPLET ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le **JEUDI 11 AVRIL 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (49) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Bertrand GÉLI, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Christian BERJAUD, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN , Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Alain MARY, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Maryse VATINEL (arrivée 18H25), Patricia DUSSENTY (arrivée à 18H35), Alexia BOUSQUET( arrivée à 19H00).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) :** Georges ARNAUD à Alain DEVILLE, Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE.

**PROCURATIONS (3) :** Nelly CALMET à Jean-Claude De BORTOLI, René ESCUDIER à Josette SALLES, Marie-Françoise GAUBERT à André REY,

**ABSENTS EXCUSÉS (3) :** Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Michel PIERSON.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers :            En exercice : 57            Présents : 51            Votants : 54

## 45-2019/RESSOURCES HUMAINES : SUPPRESSION DE POSTES A TEMPS COMPLET ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- Vu la délibération 167-2017 du 12 décembre 2017 portant modification du tableau des effectifs,
- Vu la délibération 5-2018 du 11 janvier 2018 ouvertures de postes,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- Considérant la nécessité de supprimer les postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, suite à l'avancement de grade de deux agents,
- Considérant la nécessité de supprimer le poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à la demande de mutation d'un agent,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 18 février 2019,

Il est proposé à l'Assemblée :

- la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs comme suit.

**45-2019/RESSOURCES HUMAINES : SUPPRESSION DE POSTES A TEMPS COMPLET ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

		Délibération Création ou modification	Effectifs en poste	Disponibilité Détachement	OBS ERVATIONS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur Général des Services	A	CC 15/4/2010	1		
Emploi fonctionnel		CC 15/04/2010			Détachement emploi fonctionnel 01/01/2017 Durée 5 ans
ATTACHE Hors Classe	A	CC 11/12/2017			
REDACTEUR PRINC 1ère Classe	B	CC 12/7/2018	1		
REDACTEUR PRINC 1ère Classe	B	CC 12/7/2018	1		
ADJOINT ADMINSTRATIF PRINC 1CL	C	CC 12/7/2018	1		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	C	CC 11/7/2007		1	Mise à disposition 01/01/2018 durée 3 ans
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	CC 7/5/2015	1		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	CC 7/7/2017	1		20 heures hebdo
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	CC 7/7/2017	1		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
INGENIEUR PRINCIPAL	A	CC 11/7/2007		1	
INGENIEUR	A	CC 13/9/2017	1		
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>					
ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A	CC 29/09/2011	1	1	
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
ANIMATEUR PRINC 1ère classe	B	CC 02/03/2017	1		
ANIMATEUR	B	CC 17/12/2009		1	Détachement au 1/7/ 2016 CC 12/05/2016 durée 3ans
ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2ème Classe	C	CC 21/6/2013		1	Détachement au 1/1/2018 durée 3 ans
				1	Disponibilité 01/02/2019 durée un an
<b>NON TITULAIRES</b>					
CDD catégorie A		CC 12/12/2013	1		3 ans (mars 2017-2020)
CDD catégorie B		CC 05 /04/2018	1		Mai 2018 - 2019

CDD catégorie B		CC 12/07/2018	1		Septembre 2018 - 2019
CDD catégorie B		Création service commun - transfert	1		Décembre 2018 - 2019
<b>TOTAL</b>			<b>14</b>	<b>6</b>	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** de supprimer un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

**APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs tel présenté.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant a ces dossiers

Ainsi délibéré, le 11 avril 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

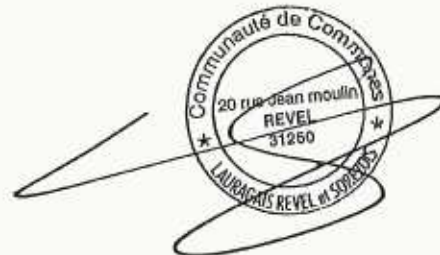
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20190411-DELIB45-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2019







## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 46-2019/ VOIRIE : GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE REVEL – SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019-2021

Le **JEUDI 11 AVRIL 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (49) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Bertrand GÉLI, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Christian BERJAUD, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN , Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Alain MARY, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Maryse VATINEL (arrivée 18H25), Patricia DUSSENTY (arrivée à 18H35), Alexia BOUSQUET( arrivée à 19H00).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) :** Georges ARNAUD à Alain DEVILLE, Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE.

**PROCURATIONS (3)** : Nelly CALMET à Jean-Claude De BORTOLI, René ESCUDIER à Josette SALLES, Marie-Françoise GAUBERT à André REY,

**ABSENTS EXCUSÉS (3)** : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Michel PIERSON.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers :            En exercice : 57            Présents : 51            Votants : 54

**46-2019/ VOIRIE : GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE REVEL –  
SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE  
2019-2021**

**Rapporteur Michel FERRET**

- Vu l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
- Vu la délibération 50-2016 du 23 juin 2016 portant modification des statuts et compétence « création, entretien et gestion de la voirie »,
- Vu la délibération n° 78 –2017du 1<sup>er</sup> juin 2017 portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Vu la délibération n°153-2017 du 12 décembre 2017 apportant des précisions à la définition de l'intérêt communautaire,
- Vu la délibération n° 156-2018 du 16 octobre 2018 approuvant la convention relative au groupement de commandes avec la commune de Revel pour la réalisation des travaux de voirie pour la période 2019- 2021, instituant une commission chargée d'émettre un avis consultatif sur l'analyse des offres et autorisant le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises,
- Vu les statuts de la communauté de communes,
- Vu le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019 de la commission formulant un avis consultatif sur l'analyse des offres,

Dans un objectif d'économies d'échelles, de mutualisation des marchés publics, et compte tenu de l'arrivée à échéance des marchés de voirie de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et de la ville de Revel au 31 décembre 2018, la Communauté de communes a constitué avec la Commune de Revel un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage pour les années 2019 – 2020 – 2021.

La Communauté de Communes, représentée par son Président, est le coordonnateur du groupement, chargée de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants et notamment de signer et notifier le(s) marché(s) et/ou les accord(s) cadre(s) commun à l'ensemble des membres du groupement après autorisation de l'assemblée délibérante de chaque membre du groupement.

Une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et l'article 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 a donc été menée pour conclure un accord cadre mono attributaire avec émission de bons de commandes pour l'exécution des travaux de voirie dont la Commune de Revel et la Communauté de Communes sont maîtres d'ouvrage.

Le titulaire aura en charge la réalisation des travaux de réfection ou renforcement de voiries, d'aménagements divers et travaux d'entretien sur voiries existantes, ou de création de voiries sur les 28 communes du territoire de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois, y compris dans les zones d'activités intercommunales et sur l'ensemble des pistes et voies d'accès de l'aérodrome de la Montagne Noire, pour les années 2019, 2020 et 2021.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commande conclu avec un montant minimum de 1 500 000 € HT et avec un montant maximum sur trois ans de 4 500 000 € HT en application des articles 78 et 80 du décret 360-2016 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord cadre sera conclu pour la période 2019 -2021 et s'exécutera par l'émission de bons de commandes distincts selon que les travaux de voirie relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes ou de celle de la Commune de Revel.

La commission réunie le 1<sup>er</sup> avril 2019 a proposé d'attribuer l'accord-cadre à la société SAS COLAS SUD OUEST, située ZI La Pomme, Codarman, 31250 REVEL qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**ATTRIBUE** dans le cadre du groupement de commandes avec la Commune de Revel - l'accord cadre à bons de commandes pour les travaux de voirie sur la période 2019/2021, à la société SAS COLAS SUD OUEST, située ZI La Pomme, Codarman, 31250 REVEL qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces de cet accord cadre ainsi que tout document afférent à cette affaire.

**DIT** que les crédits sont inscrits aux budgets 2019 et suivants.

Ainsi délibéré, le 11 avril 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

André REY

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

031-243100567-20190411-DELIB46-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2019







## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

---

#### 47A-2019 / SITE SAINT FERREOL : AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE - JEUX D'ENFANTS (ANNEXE 3A)

Le **JEUDI 11 AVRIL 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (49) :** André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Bertrand GÉLI, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Christian BERJAUD, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN , Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Alain MARY, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Maryse VATINEL (arrivée 18H25), Patricia DUSSENTY (arrivée à 18H35), Alexia BOUSQUET( arrivée à 19H00).

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) :** Georges ARNAUD à Alain DEVILLE, Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE.

**PROCURATIONS (3) :** Nelly CALMET à Jean-Claude De BORTOLI, René ESCUDIER à Josette SALLES, Marie-Françoise GAUBERT à André REY,

**ABSENTS EXCUSÉS (3) :** Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Michel PIERSON.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers :            En exercice : 57            Présents : 51            Votants : 54